

Interpellation à la Municipalité de Moudon Conseil communal du mardi 11 mars 2025

Mise à l'enquête CAMAC 235'770, installation de quatre antennes de téléphonie mobile 5G dans le clocher de St-Etienne

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Nous donnons suite à la publication de la mise à l'enquête susnommée, et nous nous étonnons de plusieurs points concernant ce sujet.

L'église St-Etienne est un bâtiment historique classé qui appelle par son importance architecturale et historique une protection particulièrement importante. Il s'agit également d'un lieu de culte actif pour plusieurs communautés religieuses de notre commune.

Les installations d'antennes de téléphonie mobiles sont régulées par des directives de la Confédération, directives qui valident l'extension du réseau mobile tout en le limitant quant à la protection des monuments et des sites.

Ces directives préconisent expressément de ne pas installer d'antennes auprès de monuments historiques, et oblige également les opérateurs à regrouper leurs antennes et à s'associer pour leur exploitation.

Le projet mis à l'enquête est un nouvel emplacement alors que notre commune dispose déjà de nombreuses installations existantes, sur l'Hôtel de Ville lui-même déjà, sur le bâtiment de la Nouvelle Ochette et à la Pussaz (Swisscom), ainsi que le silo UFA (Salt et Sunrise) et à Versailles (Salt).

Ces mêmes directives disent également que « l'utilisation de bâtiments religieux à des fins commerciales demande une clarification absolue de la part de leur propriétaire ».

Dès lors, nous posons à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) Pourquoi créer un nouveau site d'antennes alors qu'il en existe plusieurs sur la commune, dont un sur l'Hôtel de Ville, à proximité immédiate ?
- 2) D'autres alternatives à l'Eglise St-Etienne ont-elles été discutées, et lesquelles ? pourquoi ont-elles été rejetées ?
- 3) Quel sont les arguments avancés par la Municipalité pour le choix d'un bâtiment classé ?
- 4) La Municipalité a-t-elle évalué le risque de dommages sur un bâtiment historique, et plus spécialement : la Municipalité a-t-elle demandé des plans d'exécution à Swisscom et des garanties concernant l'absence de percement des maçonneries et des charpentes ?

- 5) Quelles sont les arguments avancés par la Municipalité concernant l'utilisation à des fins commerciales d'un lieu de culte, plus spécifiquement : la Municipalité a-t-elle débattu des difficultés éthiques de cet aspect ?
- 6) Quel est le loyer proposé par Swisscom ?

Les membres du Conseil communal prie la Municipalité de répondre à ces questions au plus vite, au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez prêtée à notre interpellation

Karine WEBER CAVIN



Soutenu par :

Angélique Bionaz

Elsa Bonhert Deprez



Loïc Bonny

Sandrine Bosse Buchanan



Dorian Maroelli



Céline Ombelli



Catarina Soares



Shirley Fe



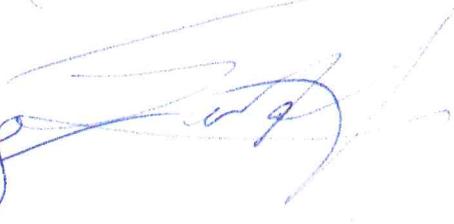
Discovens Sylvie



Caroline Stevens



Laetitia Sotterfus



Loïc Bonny

